

## Aide à la recherche

### Tables nominatives des registres matricules

#### Rechercher un nom dans la base de données :

- Taper **obligatoirement le nom** et éventuellement le prénom

Il est inutile de tenir compte des accents : saisir le mot « Bize » permettra de trouver de toutes façons les noms Bîze, Bizé, Bizè, Bîzé, Bîzè.

#### La classe ou l'année de recensement de la recrue :

- Taper l'année de recensement ou classe qui correspond généralement à **l'année de naissance + 20 ans** de la personne.

#### La ville de recensement :

- Choisir le bureau ou la ville de recensement supposé en fonction de la **commune de résidence** de la personne, et non celle de naissance, à l'âge de 20 ans.

Il est à noter que les limites territoriales des bureaux de recrutement militaire ne correspondent pas à celles de l'administration territoriale civile, autrement dit des départements. Ce qui explique par exemple qu'une partie de la Saône-et-Loire dépende du bureau d'Auxonne qui est situé en Côte d'Or.

#### Le cas particulier des exemptés :

Les exemptés sont répertoriés dans les tables nominatives des registres matricules. L'exemption peut être due au fait d'être soutien de famille, ecclésiastique, enseignant, de constitution physique ou mentale trop faible...

Ces exemptés ont un numéro et une fiche dans le registre matricule jusqu'en 1871. Après cette date, ils ont un numéro qui fait référence à un autre document qui est le tableau du recensement cantonal.